RECUEIL DE TÉMOIGNAGES

Mon accompagnement par les CALACS dans le système judiciaire.

MERCI !

Le Regroupement québécois des CALACS souhaite remercier chaleureusement chacune des femmes dont le témoignage figure dans les pages qui suivent. Nous tenons à souligner l'immense courage et la détermination de toutes les survivantes d'agression à caractère sexuel, et plus particulièrement ceux des femmes qui ont généreusement accepté de partager leur vécu pour ce recueil.

01 JACINTHE

02 LOULOU

03 SOLANGE

04 NANCY

05 NICOLE

06 CIBI

07 MAGGIE

08 ROSANNE

09 ANONYME

10 LUCIE

11 MARCELLE

12 ELOÏSE

13 ETOILE

14 JOHANNE

15 DORIS

16 SABIE

Les Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) offrent des services d'accompagnement judiciaire dans une perspective de défense de droits pour les femmes et les filles qui ont subi de la violence sexuelle. Ces services étant peu connus, ce recueil de témoignages vise à présenter l'expérience des femmes qui ont eu recours à l'accompagnement judiciaire des CALACS et à exposer les bienfaits que ce soutien peut avoir dans la vie des survivantes. À travers les témoignages de plusieurs femmes, ce recueil fournit également de l'information sur le passage des survivantes d'agression sexuelle dans l'appareil judiciaire.

L'APPROCHE ET LES SERVICES OFFERTS DANS LES CALACS

La violence sexuelle est un enjeu de société et non un problème qui repose sur la responsabilité individuelle des femmes et des filles qui la subissent. Cette analyse féministe est à la base des Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle « [qui] ont pour but ultime d'éliminer les rapports de pouvoir et de domination à l'endroit des femmes et des enfants, lesquels sont à l'origine d'un grand nombre d'agressions sexuelles. » Le Regroupement québécois des CALACS et ses membres poursuivent également cet objectif. Notre travail s'inscrit en effet dans une analyse sociale des agressions à caractère sexuel, laquelle imprègne chacune de nos pratiques et interventions.

Les services offerts par les CALACS s'adressent aux femmes et aux filles victimes d'agressions à caractère sexuel, récentes ou passées, ainsi qu'à leurs proches. Pour prévenir et lutter contre la violence sexuelle sous toutes ses formes, les CALACS interviennent dans trois volets d'action : l'aide directe, la prévention/sensibilisation et la défense collective des droits.

LE SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT JUDICAIRE DES CALACS

Les CALACS offrent aux femmes et adolescentes victimes d'agression à caractère sexuel l'accompagnement judiciaire, et ce, à n'importe quelle étape du processus. Cet accompagnement s'inscrit dans une vision globale de défense de droits pour toutes les victimes qui empruntent la voie de la justice pour reprendre du pouvoir sur leur vie. Ce soutien vise à promouvoir le libre choix des femmes et adolescentes quant aux ressources qu'elles utilisent.

Les CALACS croient à l'importance du libre choix des femmes d'être accompagnées par un organisme avec lequel elles se sentent bien. Lors des journées d'accompagnement, les intervenantes jouent un rôle de guide pour bien orienter la personne et la soutenir. Elles accompagnent les femmes afin d'atténuer l'impact d'une possible « revictimisation » et de recadrer la démarche dans une perspective d'objectifs personnels, réalistes et de reprise de pouvoir.

L'accompagnement judiciaire des CALACS est offert gratuitement et est disponible à chaque étape du processus.

LES AGRESSIONS À CARACTÈRE SEXUEL

L'agression à caractère sexuel est définie comme un acte de domination, d'humiliation, de violence et d'abus de pouvoir, principalement commis par des hommes envers les femmes et les enfants. Cette violence est alimentée par des multiples inégalités sociales. Certaines femmes courent un plus grand risque d'en être victimes – par exemple les femmes autochtones, les femmes de la diversité sexuelle et de genre, les femmes des régions nordiques, rurales et éloignées, les femmes âgées, en situation de handicap, et les femmes avec un statut migratoire précaire ou nouvellement arrivées. Cette violence est nourrie par des attitudes et comportements sexistes qui se conjuguent à d'autres formes de discrimination, comme le racisme, le capacitisme, les préjugés de classe, l'hétérosexisme et la transphobie. Cet acte s'inscrit comme une forme de contrôle social en tentant de maintenir les femmes dans la peur et dans des rapports de force inégaux.

Agresser sexuellement, c'est imposer des attitudes, des paroles, des gestes à connotation sexuelle contre la volonté ou malgré l'absence de consentement de la personne visée et ce, en utilisant le chantage, l'intimidation, la manipulation, la menace, les privilèges, les récompenses, la violence physique, psychologique ou verbale.

Les agressions à caractère sexuel peuvent être avec ou sans contact physique et peuvent prendre différentes formes telles que : l'agression sexuelle, l'agression sexuelle collective, les appels obscènes, les attouchements sexuels, l'exhibitionnisme, l'exploitation sexuelle , le harcèlement sexuel, l'inceste, le « viol correctif », le voyeurisme, la cyberagression et d'autres formes de contrôle de la sexualité dont les mutilations génitales féminines, la stérilisation forcée, le mariage forcé, la chirurgie corrective faite aux personnes intersexes à la naissance, etc.

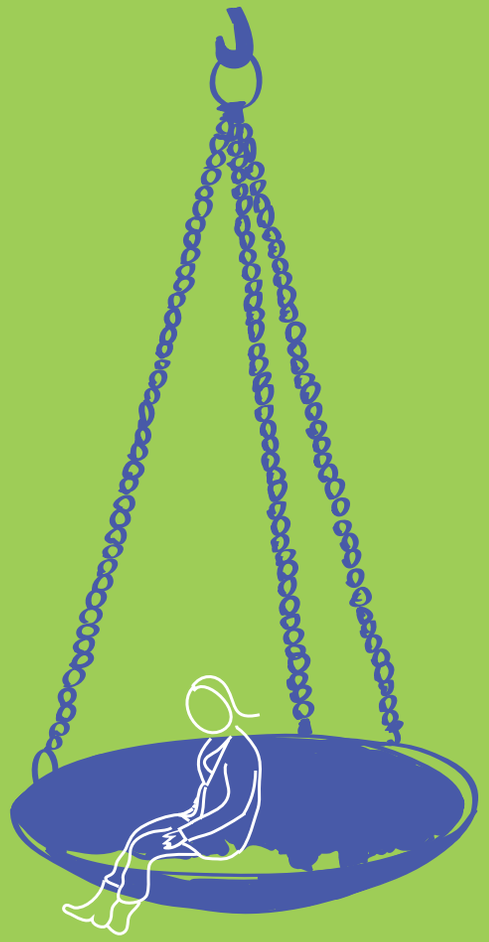

01 - Jacinthe

J’aimerais remercier mon intervenante pour tout ce qu’elle a fait pour moi. J’avais peur, elle était là. J’avais des craintes, elle était là. Elle m’a accompagnée jusqu’au bout.

Sans elle, je n’aurais pas su comment faire pour affronter tout ce que j’avais à traverser.

Merci à l’organisme et à ceux qui en font partie, car sans vous je ne serais pas la femme que je suis aujourd’hui.

C’est vraiment bien de savoir que j’étais bien entourée et que je n’étais pas seule. Merci d’avoir été présente tout au long de cette grosse épreuve que j’ai eu à passer.

Sincèrement merci.

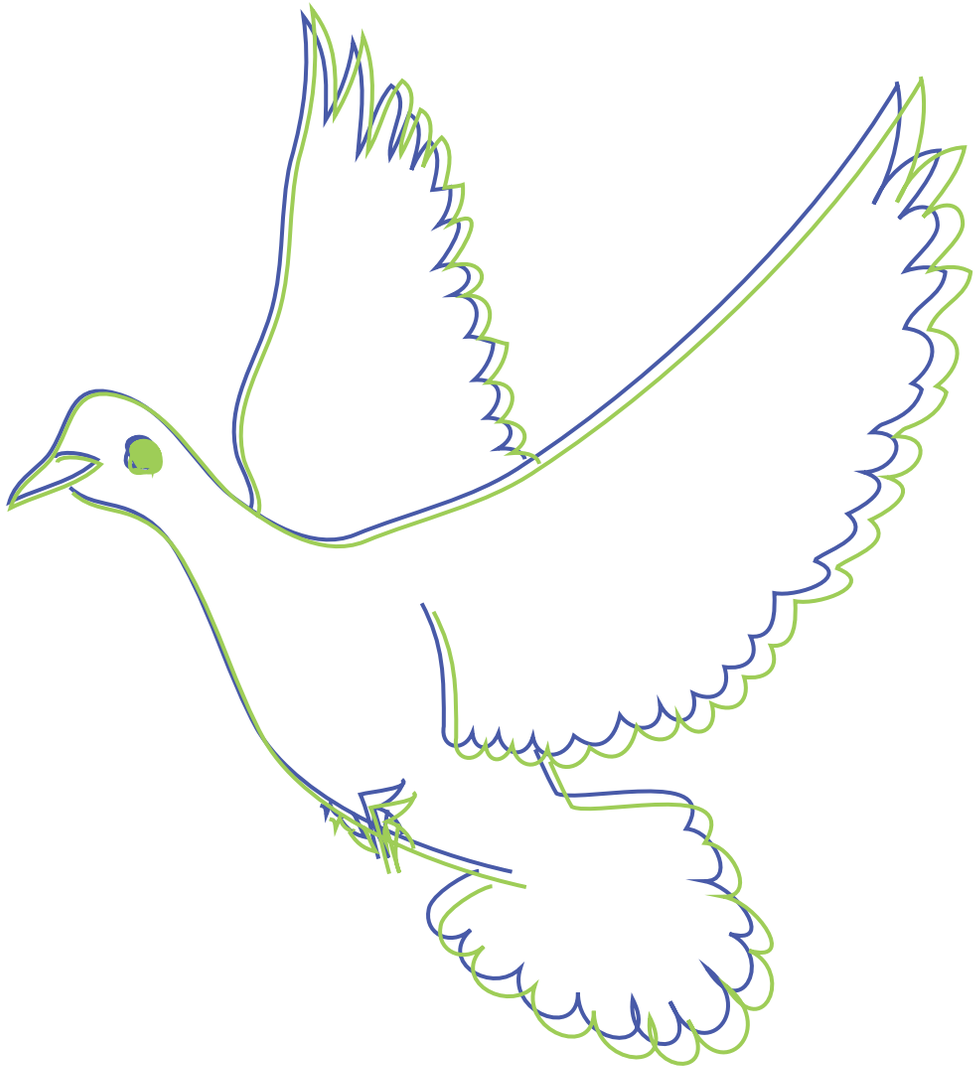

02 - Loulou

Par la présente, j'aimerais vous faire part de mon expérience auprès du CALAS de l'Outaouais et de ce que cela a apporté dans ma vie.

En début de juin 2014, je suis allée rencontrer une intervenante du CALAS.

Dès ma première rencontre avec elle, cette dernière a su, par ses mots, son ton de voix et son savoir-faire, m'insuffler de la confiance, un sentiment de sécurité et de bien-être.

Cette première rencontre a eu lieu en présence de ma sœur S et mes deux filles qui venaient d'apprendre, quelques jours auparavant, ce que j'avais vécu et du même coup que leur grand-père était aussi leur père. Cette première rencontre a été importante et positive pour moi et pour la suite des choses, car quelques jours plus tard, je me suis rendue au poste de police pour dénoncer mon agresseur.

En effet, le 14 juin 2014, j'ai déposé une plainte au poste de police contre mon père pour des agressions sexuelles commises depuis ma jeune enfance jusqu'à un âge adulte avancé. Trois enfants sont nés de ces agressions sexuelles qui ont duré environ 30 ans. En novembre 2014, suite à l'annonce dans les médias de l'arrestation de mon père et des charges retenues contre lui, deux de mes sœurs ont alors déposé, elles aussi, une plainte pour agressions sexuelles de l'enfance jusqu'à l'âge de 16 ans.

Le processus judiciaire s'est enclenché rapidement, mais a été très long et ardu, soit presque 3 ans pendant lesquelles mon agresseur est demeuré incarcéré jusqu'à la fin du procès devant juge et jury. Le procès s'est terminé le 21 janvier 2017, jour de la sentence donné à mon agresseur, soit 15 ans pour les gestes posés envers moi et ma sœur N. Mon intervenante du CALAS m'a apporté son soutien par un suivi individuel, dès ma première rencontre avec elle avant la dénonciation à la police, tout au long du processus judiciaire, pendant le procès et même après. Son aide a été la plus belle expérience humaine que j'ai vécue.

Quand une petite fille grandit dans la peur, la violence, le dénigrement, l'isolement et les abus et que ceux-ci se poursuivent, même à l'âge adulte, cette personne apprend à ne compter que sur elle-même, à ne faire confiance à personne et à soigner ses blessures physiques et psychologiques toute seule.

Mon intervenante a su me convaincre à la première rencontre que je n'étais désormais plus toute seule, que je pouvais lui faire confiance, ainsi qu'aux membres de l'équipe du CALAS, et qu'elle serait là pour m'aider à reprendre le pouvoir sur ma vie. C'est pourquoi j'ai accepté un suivi individuel avec elle.

Quand le CALAS m'a prise en charge, j'étais une femme totalement démunie, démolie, sans aucune estime de soi, ne faisant confiance à personne

depuis mon enfance. J'étais anxieuse, renfermée, j'avais continuellement des idées noires, je n'avais plus le goût de vivre, j'attendais la mort avec impatience pour enfin soulager mon mal de vivre très profond.

Au fil des rencontres avec mon intervenante, j'ai vite compris qu'elle était indispensable à ma survie et à la reconstruction de ma vie. J'ai appris à me confier et à lui raconter l'enfer que j'avais vécu.

Nous avions des discussions sur tout ce qui me préoccupait, sur mes états d'âme, la perception que j'avais de moi-même et des autres envers moi. Il y avait place à la réflexion, elle me ramenait à la réalité, faisait du renforcement positif. Nous avons déterminé les objectifs à atteindre, elle a mis en place les outils pour les atteindre et elle m'a appris à les utiliser (prendre des respirations lors des moments d'anxiété, me ramener à la réalité du moment, l'écriture spontanée de mes pensées ou de mon vécu), etc...

J'ai toujours eu une passion pour les phares parce que souvent quand ça n'allait pas bien, je m'imaginais seule dans un phare au milieu de la mer et cela me rassurait. Cette passion est devenue mon point de repère pendant le procès grâce à mon intervenante.

J'avais de grandes craintes vis-à-vis du procès devant jury. J'avais peur du regard des autres, d'être intimidée, d'être incapable de relater les évènements, peur que l'avocat de la défense attaque mon intégrité. J'avais peur de m'effondrer, je me savais très fragile. Toutefois, rien de tout cela n'est survenu.

En effet, tout au long du processus judiciaire, mon intervenante m'a accompagnée au palais de justice, elle m'a soutenue, épaulée, rassurée, informée, elle m'a calmée et donné confiance en moi, etc...

J'ai même été capable de m'adresser directement au juge pour lui faire part des séquelles qu'ont laissé dans ma vie tous les gestes, les paroles et les actes de mon père, mais j'ai aussi pu m'adresser à mon père lui-même pour lui dire ce que j'avais sur le cœur. Elle a même été aidante pour mes filles qui ont été présentes tout au long du processus parce qu'elle les rassurait elles aussi, les réconfortait et les écoutait.

Je ne peux passer sous silence le fait qu'en cours de route, mon intervenante a été en congé de maternité et une autre intervenante du CALAS l'a remplacée pour 2 ou 3 rencontres. Un jour, mon intervenante m'a demandé l'autorisation pour qu'une stagiaire l'accompagne au palais de justice, ce que j'ai accepté. Lorsque mon intervenante n'a pu être présente lors d'une journée de cour, la dite stagiaire l'a remplacée. Aussi, puisque la cause de mes sœurs était en même temps que la mienne, j'ai par le fait même côtoyé l'intervenante de ma sœur N. Je ne peux que constater qu'elles étaient toutes aussi chaleureuses, humaines, compréhensives et aidantes que mon intervenante.

Les intervenantes du CALAS sont des femmes extraordinaires, avec l'expertise nécessaire pour aider une victime d'agressions sexuelles. Elles ont de l'empathie, une réelle compréhension de ces situations, un savoir-faire et un savoir-être qui fait toute la différence pour nous, les victimes de ces actes barbares.

Mon travail de reconstruction est loin d'être terminé et j'ai encore beaucoup de cheminement personnel à faire pour trouver un total équilibre dans ma vie. Mais, grâce à mon intervenante, j'ai fait des pas de géant. Je suis maintenant capable :

- d'avoir plus de confiance en moi et envers les autres
- de voir la vie de façon plus positive et plus sereine
- j'ai amélioré mon estime de soi
- j'ai réussi pour la première fois en 10 ans à créer un lien amical avec des collègues de travail
- je réussis parfois à me faire plaisir sans me sentir coupable
- j'apprends à me respecter et à me donner le droit de dire NON sans culpabilité, etc...

Indéniablement, le CALAS m'a apporté énormément dans ma vie et cela se poursuivra tout au long de mon cheminement personnel et tout au long de ma vie puisque ce que j'ai appris avec mon intervenante ne s'effacera jamais. Bien au contraire, je peux me rappeler le travail qu'on a fait ensemble, elle et moi, et mettre en application ce qu'elle m'a enseigné peu importe où je suis, avec qui je suis et le motif qui m'amène à réutiliser les outils de travail sur soi que j'ai cumulés au fil des suivis auprès du CALAS.

La raison qui m'a poussée à dénoncer mon agresseur à la police, c'est que j'en avais assez de cette vie sans sens. Je craignais très fortement pour ma vie. Des images, des gestes, des paroles ont commencé à ressurgir de ma mémoire et m'envahissaient jour et nuit. Je ne voulais pas mourir lorsque mon agresseur choisirait le moment, mais plutôt lorsque moi je l'aurais choisi parce que je voulais trouver de l'aide pour aviser mes enfants de ma situation et prendre le temps de régler mon testament. Je voulais mourir en étant en paix avec mon secret. Toutefois, la vie en a décidé autrement lorsque j'ai rencontré l'intervenante du CALAS. J'ai repris goût à la vie peu à peu.

Le processus judiciaire a été long et très difficile émotivement mais c'est le plus beau cadeau que je pouvais me faire à moi, mais aussi à mes enfants. Aujourd'hui, je goûte à la liberté dans tous les sens du terme. Je suis libre de faire des choix, libre psychologiquement et physiquement. Je ne suis plus sous l'emprise de personne. Je n'ai plus cette lourdeur sur les épaules, ni dans ma tête. Ma vie de famille se porte de mieux en mieux, avec les hauts et les bas que vivent toutes les familles et cet évènement lourd nous a rapprochés, moi et mes trois enfants. Ma vie et celle de mes enfants a changé pour un avenir meilleur.

Bien entendu, il y a des journées un peu sombres et parfois orageuses, mais la différence entre avant mes suivis au CALAS et aujourd'hui, c'est que maintenant, le soleil revient toujours après les jours de pluie et le soleil est beaucoup plus présent que les jours de tempête.

À toutes les victimes
d'agressions sexuelles,
je veux vous dire que peu importe
que vous ayez une personne
de confiance ou non
à qui vous confier,
faites-vous le cadeau
d'aller rencontrer
une intervenante du CALAS
qui saura vous écouter,
vous guider, vous accompagner
dans votre cheminement personnel
et ce, peu importe
que vous dénonciez ou non à la police.

Vous verrez votre avenir avec d'autres yeux, ceux du soleil, de l'espoir, et découvrirez la beauté de la vie malgré les jours de pluie qui peuvent surgir de temps à autre.

Merci au CALAS d'exister.

03 - Solange

J'ai été agressée sexuellement il y a quatre ans par mon patron de l'époque. Presque quatre mois se sont écoulés avant d'être capable d'en parler avec un policier.

Mon expérience avec le policier fut très positive, son écoute très attentive et sa gentillesse m'ont aidée à me calmer. Il a pris tout son temps pour m'expliquer les conséquences si je décidais de le faire arrêter. J'ai fait une déclaration au policier. Par la suite, il me suggéra d'appeler le CALACS pour recevoir l'aide nécessaire.

Alors pour moi cette expérience fut très positive.

Par la suite, j'ai appelé le CALACS.

Cette ressource a été pour moi
une bouée de sauvetage
à laquelle je me suis accrochée solidement.

Mon intervenante m'a aidée à reconstruire mes fondations, lesquelles avaient été très ébranlées et par le fait même, elle m'a aidée à reconstruire ma vie. Le CALACS offre un grand soutien aux femmes qui en ont besoin. Je recommande cette ressource à toutes les femmes.

Par la suite j'ai rencontré une personne du CAVAC pour m'expliquer les procédures qu'il y aurait à suivre s'il y avait une poursuite judiciaire contre mon agresseur. Elle me donna beaucoup de lecture sur la justice.

Après toutes ces lectures sur la justice, j'ai décidé de ne pas poursuivre mon agresseur. Je trouvais le système judiciaire trop long et trop compliqué. Trop souvent les agresseurs s'en sortent mieux que les victimes. Ils ont trop souvent des sentences bonbons et les victimes perdent leur crédibilité et je ne voulais pas que ça m'arrive.

Les femmes qui sont
victimes d'agressions sexuelles
restent marquées à tout jamais,
ça laisse de lourdes conséquences.

Nous devons faire une thérapie pendant plusieurs mois, voire même des années pour certaines femmes, ça détruit des vies. Une agression sexuelle est un crime odieux, c'est une grosse épreuve dans la vie des femmes qui ont vécu ce traumatisme.

Alors la question que je me pose est celle-ci: pourquoi les agresseurs s'en sortent si facilement ? Et en plus, ils s'en sortent avec des sentences bonbons.

Ils ont commis un crime, alors la sentence devrait être beaucoup plus sévère. Les agresseurs qui ont commis ce crime devraient en subir les conséquences. Qu'on se le tienne pour dit, les agresseurs n'ont pas vraiment de remords et n'ont aucune idée des marques qu'ils laisseront à leurs victimes par la suite.

Pourtant, les statistiques démontrent que le taux de dénonciations des agressions sexuelles est de seulement 5 %. Les agressions sexuelles ont fait un bond de 23 % pour atteindre 3 981 agressions en 2015.

3 plaintes pour agressions sexuelles sur 1 000 se soldent par une condamnation, c'est vraiment très peu. La situation est alarmante et je crois que ça démontre à quel point il est important de prendre la situation au sérieux.

04 - Nancy

J'ai été victime d'agression sexuelle, d'inceste et d'exhibitionniste pendant 10 ans, de 7 à 17 ans. Mon voleur d'enfance, mon agresseur, mon père. Tout d'abord, être victime d'agression sexuelle est une énorme épreuve et il faut énormément de courage pour vouloir se sortir de tout ça. Au début, j'étais désorientée et impuissante face à cet obstacle qui était pour moi, insurmontable. Mais, grâce au CALACS, je suis allée dans la bonne direction. Les premières étapes de mon cheminement étaient de m'aimer, me pardonner et d'apprendre à vivre avec ce passé douloureux. Sortir de ce cauchemar a eu des conséquences qu'il a fallu que j'accepte, mais les principales pour moi ont été l'éclatement de la famille et le deuil de mes parents.

Au début de mon parcours, le côté de la justice était loin dans mes idées. Mon intervenante du CALACS m'informait petit à petit concernant la façon de procéder si je décidais d'amener mon père devant la justice. Elle m'expliquait que je ne serais pas seule dans cette démarche et qu'elle serait mon soutien, mon guide du début à la fin. Chaque victime vit les étapes de son cheminement différemment. De mon côté, pour être en paix avec moi-même, il fallait que je lui démontre que je suis une femme forte qui veut reprendre sa vie en main. Comme mon agresseur m'a toujours enseigné, c'est important d'être honnête, de suivre les lois et que la justice est là pour nous aider. Alors, bonne fille que je suis, avec l'aide de mon frère et du CALACS, j'ai suivi l'éducation de mon agresseur : faut avoir confiance en la justice.

Mon intervenante du CALACS a toujours été avec moi pour me supporter, me diriger, m'aider à prendre mes décisions. Elle m'a accompagnée au palais de justice, m'a éclairée sur le langage et le processus de la cour. Avant et après les journées au palais de justice, j'avais une rencontre de prévue dans le but de voir comment je me sentais, comment je vivais cette situation.

Sans l'aide du CALACS, j'aurais probablement abandonné l'idée de la justice.
Je trouvais cet obstacle trop énorme pour que je puisse m'en sortir.

Mais, avec leur support, j'ai réussi à passer au travers du parcours judiciaire avec fierté, honnêteté, courage et surtout, de mettre fin à ce cauchemar, pour pouvoir être en paix avec moi-même.

J'ai commencé mon suivi au CALACS en mai 2011. J'ai porté plainte en juin 2012. Le processus judiciaire s'est enclenché et en juin 2013, mon père a comparu et a reconnu sa culpabilité. Il a reçu une sentence de 18 mois de prison. Il en a purgé 8, de juillet 2014 à mars 2015.

Merci CALACS !

05 - Nicole

C’est avec plaisir que je vous écris mon expérience auprès du CALACS.

J’ai eu le support d’une dame qui m’a accompagnée à la cour lors du procès contre mon agresseur, mon père, il y a plusieurs années de cela déjà (1997-1998). Ce fut d’une grande valeur et réconfortant pour moi de me sentir soutenue mais surtout, d’être sûre d’avoir fait le bon choix grâce à son encouragement.

Ce fut aussi tellement important pour moi étant donné que j’étais toute seule, sans avocat, sans le sous, bouleversée face à cet énorme combat contre toute ma famille, mais également à cause de la stratégie (permise) de l’avocat de la défense, qui a fait témoigner mes deux sœurs - dont une qui a été abusée ! - et un de mes frères. Ils ont menti tous les trois sur la personnalité de mon père qu’ils devaient décrire lors du questionnement de cet avocat et, dans le but ultime de prouver que je mentais. Ce qui fut réalisé.

Par contre, je ne me sentais pas seule dans ma bataille qui avait une si grande importance; un moment que je me suis accordée pour dire toute la vérité, le vrai vécu dans cette vie de honte et ce milieu emmuré dans le silence et l’horreur. J’ai pu, pour la première fois, prendre tout mon courage, laisser de côté ma terreur et leur dire enfin toutes ces atrocités subies qui rongeaient ma vie, mon bonheur, ma liberté en plus de ma dignité et tout le reste. Je ne voulais pas mourir avec, j’avais un besoin vital de le confronter et de me sortir de mes nombreuses dépressions, mes peurs...

Je ne voulais plus fuir ni me détruire. Puis me choisir plutôt que de continuer à subir...

J’étais tellement anéantie par leur haine, leur volonté de vengeance contre moi après la réception de la demande de la cour. Puis finalement, je fus reniée par ma mère et ensuite par mes frères et sœurs et ça s’est élargi au niveau des tantes, oncles... C’est réellement ce soutien qui m’a permis de sentir un vent d’énergie et de force pour continuer mon témoignage sans m’écraser.

Grâce à cette dame m’accompagnant cette fois-là, assise dans l’audience, silencieuse, seule et en arrière de moi, me réconfortant par sa présence, m’aidant à vaincre la peur qui me figeait durant ce procès affreux, mais combien nécessaire, si culpabilisant de la part de la partie adverse, mais les plaçant face à la vérité dure et glaciale devant le juge et la cour criminelle. Je peux dire que cela a été très humiliant pour lui et les autres menteurs, suffisamment pour sentir une peur terrible, une angoisse l’envahir et souffrir aussi d’avoir commis ces gestes irréparables. Je l’ai enfin vu dans son visage, celui de mon père, après le jugement déclaré, dit sans preuve... Tout cela leur (la famille) a permis de réfléchir sur ces actes impardonnables même s’ils ont joué la comédie. Ils sont devenus amers vis-à-vis de moi mais cela leur appartient, encore dans l’inconscience de la gravité de leur complicité, mon père étant décédé 8 ans après. Je suis repartie la tête haute d’être débarrassée d’un poids si lourd, sachant que j’avais fait la bonne action et fière d’avoir pris une position respectable.

Je peux vous confirmer
que sans elle, l'accompagnatrice,
je n'aurais pas eu l'aplomb
que j'ai eu devant la cour criminelle
et n'en serais pas sortie
aussi convaincue
d'avoir fait le bon geste.

Ma famille me manipulait encore même s'ils ne me parlaient plus, exigence de leur avocat. J'ai compris à ce moment précis, grâce à cet appui durant mon témoignage, que je pouvais choisir des gens comme elle pour m'entourer, des gens qui me croient et me respectent, comme vous aussi, qui ne me dénigrez pas, qui n'êtes pas cruels ni abusifs avec moi.
Un moment réparateur et salutaire.

Je peux confirmer également que j'ai encore des séquelles mais moins importantes grâce aux actions que j'ai réalisées qui m'ont renforcée et m'ont permis de choisir le bonheur.

Un énorme merci au CALACS pour leur précieuse collaboration et leur soutien. Je remets à toute l'équipe de Trêve pour Elles, mes sincères salutations et toute ma considération pour votre engagement et pour m'avoir permis d'écrire ce témoignage dans le but d'aider, j'espère, d'autres personnes dans ce besoin de s'affirmer et de se protéger contre l'abus.

06 - Cibi

Je suis allée au poste de police,

je me sentais si petite dans mes souliers.

Une intervenante
est venue me rejoindre
et quel soulagement ce fut pour moi
quand je l'ai vue arriver.

Je suis une femme de 48 ans qui a été victime d'inceste en bas âge par son père pendant plusieurs années. Un jour, je me suis décidée à demander l'aide du CALACS car ma vie ne tenait plus à grand-chose. Je pensais même qu'il serait mieux 6 pieds sous terre et par le fait même, moi aussi je serais mieux. Mais, j'ai appris avec l'aide des intervenantes du CALACS que ça ne marche pas comme ça. Les rencontres que j'ai eues au CALACS m'ont beaucoup aidée à comprendre que ce n'est pas moi la coupable et que je n'ai pas à avoir honte des agressions que j'ai subies. Elles m'ont aussi expliqué que si je portais plainte à la police, elles pouvaient m'accompagner, et c'est ce que j'ai fait.

Lorsque le temps est venu d'aller porter plainte au poste de police, je n'avais pas le courage d'y aller seule. Je sentais que cette démarche était beaucoup trop difficile car il fallait que je recommence encore une fois à raconter toute mon histoire et peut-être même à un homme, moi qui a un petit quelque chose avec les hommes, et qui ne parle avec personne habituellement. J'ai donc appelé au CALACS et j'ai demandé si une intervenante pouvait m'accompagner et elles m'ont répondu : « C'est avec plaisir que nous vous accompagneront, madame ». Ouf, merci mon Dieu, que je me suis dit, je ne serai pas seule. Mais en vrai, ce n'est pas Dieu qu'il faut que je remercie mais bien les intervenantes du CALACS qui font un travail exceptionnel auprès de nous, les femmes victimes d'agressions.

Elles savent nous mettre en confiance, nous remonter le moral. Grâce à elles, j'ai fait ma plainte sans me sentir coupable. Jamais je n'aurais pu porter plainte si l'intervenante du CALACS n'était pas venue avec moi, j'avais trop peur d'aller au poste de police.
Son accompagnement m'a donné la force et le courage d'y aller, de raconter une fois de plus mes agressions subies quand j'étais jeune. Je me sentais en confiance.

Une fois ma plainte terminée, nous avons jasé toutes les deux et cela m'a fait un bien immense. Je me sentais en sécurité et comprise, enfin une personne sur qui je pouvais me fier, une personne en qui je pouvais avoir confiance, une personne qui pouvait me sauver, me délivrer de la souffrance qui m'habite. Mille MERCI aux intervenantes du CALACS ESTRIE qui font un travail exceptionnel en accompagnant les victimes d'agressions qui portent plainte au poste de police, car sans elles, plusieurs d'entre nous ne se rendraient pas au poste de police car la peur et l'inconnu sont trop grands. Le processus judiciaire est en cours et le CALACS ESTRIE est toujours présent avec moi et je suis très heureuse, car je me sens très grande dans mes souliers. J'espère que les intervenantes seront avec moi jusqu'à la fin.

07 - Maggie

Le 27 février 2007, un événement très important est survenu dans ma vie : le suicide de mon frère que j'aimais profondément. Les conséquences ont été majeures pour moi. D'abord, un désir incessant d'aller le rejoindre. Puis, ma force intérieure de vivre et certains évènements m'ont amenée auprès d'un groupe de soutien pour les endeuillés du suicide, suivi de rencontres en psychologie au CLSC.

De là, mes pas se sont arrêtés aux portes du CALACS puisque c'est à cette période qu'une de mes filles m'a fait part de sa démarche au criminel contre son père pour agressions et viols durant son enfance. Ce n'était que le début de mon long voyage vers le bout du tunnel. Ma nouvelle route se traçait lentement, mais cette route était encore dans les ténèbres par l'absence de mots.

Le CALACS, je n'en connaissais que le nom.

J'ai été accueillie avec chaleur et surtout comme étant une personne importante.

Dès mes premières rencontres et à chacun de mes récits, l'intervenante mettait des mots justes et précis sur chaque évènement. C'est dans ces lieux, et dès les premières semaines, que j'ai fait l'affreuse découverte d'un lourd passé d'agressions, de violence conjugale, de viols à répétition, de dénigrement sur ma personne et sur mes enfants et j'en passe. Des gestes et des mots qui m'ont amenée à comprendre mes désirs incessants de mourir et d'avoir fait plusieurs tentatives de suicide.

Lorsqu'il m'était impossible de nommer ce que je vivais, il m'était aussi impossible de refaire surface, de prendre confiance en moi et encore moins de m'engager dans un processus judiciaire. Cela m'aura pris beaucoup d'années, plusieurs longs cheminements. À cela s'ajoute de nombreuses rencontres individuelles et de groupe, ainsi que des formations offertes par le CALACS avant que je reprenne confiance et enfin croire que j'en valais la peine. Mon ex-conjoint avait bien fait son travail de destructeur. Encore aujourd'hui, tout n'est pas terminé, tout est à parfaire, à renforcer et à solidifier et malheureusement, certaines blessures ne seront jamais totalement guéries.

En 2011, l'enquêteuse de ma fille est entrée en contact avec moi afin que je puisse participer au déroulement de l'enquête. L'intervenante du CALACS m'avait bien expliqué les étapes et mon rôle en tant que témoin. Nous avions également fait des exercices de respiration et d'ancrage pour m'aider au niveau de mon témoignage étant donné que j'étais très stressée. Aussi, pour me remémorer les évènements et me faire un aide-mémoire, un local au CALACS a été mis à ma disposition pour écrire et faire le point, afin de relater les faits par ordre chronologique, puisque je ne voulais pas faire cet exercice seule chez moi. Une intervenante était disponible en cas de crise de ma part. Lorsque j'ai rencontré l'enquêteuse, l'intervenante du CALACS m'a accompagnée et je l'ai informée que je désirais également porter plainte pour mon propre vécu. Malheureusement pour moi, la loi qui existait avant 1983 ne me permettait pas de porter plainte. Avant cette année, les époux avaient le droit de disposer de leur butin sexuel par contrat de mariage.

Après six longues années d'enquête, où le CALACS m'a supportée, ma fille a décidé de retirer sa plainte car elle avait peur de son père puisqu'il avait encore énormément d'emprise sur elle. Comment un seul homme peut-il détruire avec autant d'acharnement ses proches ?

Justice ne sera jamais rendue, ni pour moi, ni pour ma fille, ni pour des milliers de femmes qui choisissent le silence. Nous avons pu voir dans les médias qu'il est difficile de prouver des agressions sexuelles. Alors, pourquoi se lever, dénoncer, crier justice ? Les conséquences lourdes et profondes ne devraient-elles pas prouver les agressions et les viols ?

Sans le CALACS

- Les mots seraient restés enfermés dans ma tête et mon esprit.
- Je n'aurais pas pu refaire surface.
- Je n'aurais jamais pensé porter plainte.
- Vous ne liriez pas mon témoignage.
- Je ne serais plus là pour vous crier justice pour ma fille, pour toutes les femmes enfermées dans l'absence de mots.
- Les mots seraient restés silencieux et sans pouvoir, à jamais dans mon âme.

Le CALACS m'a permis de remonter à l'origine de mes profondes blessures, de déchirer des voiles pour y déposer des mots.

Des mots puissants qui nettoient les plaies et aident à comprendre afin d'amorcer une lente guérison.

Grâce au CALACS : aujourd'hui, après une longue vie dans les ténèbres de l'incompréhension et l'absence de mots, je partage mes connaissances, ma lumière intérieure et ma force de vivre à celles et ceux dans le besoin, que la vie dépose sur ma route.

Ces lignes, ces mots sont :

- Et ne sont pas un témoignage.
- Un infime survol de mon histoire.
- Ma route vers un demain en devenir.
- Ma route vers ma renaissance.

Ces lignes sont des mots puissants qui m'aident maintenant à marcher avec solidité et droiture sur ma route à bâtir à chaque matin avec ses hauts et ses bas.

Mon cheminement et la préparation au processus judiciaire m'ont permis de regarder toute mon histoire dans sa totalité. Le soleil comme la pluie font grandir l'être que je suis.

Vous qui me lisez, si vous doutez de l'importance des CALACS dans la vie de milliers de femmes avant un processus judiciaire, alors relisez ces lignes. Lisez entre ces lignes, pénétrez dans ces mots puissants qui crient à l'aide pour plus d'aide dans les CALACS.

J'ai présenté ce témoignage le 27 février 2017, soit le 10e anniversaire du suicide de mon frère qui a ouvert la voie pour mon cheminement. Quelle coïncidence !

08 - Rosanne

Pourquoi j'ai porté plainte ou non
contre mon agresseur ?

Pourquoi ? Parce que mon ex-belle-sœur
a débuté la plainte et j'ai continué cette plainte !

L'accompagnement de l'intervenante
est très présent.

Elle est
très vigilante,
attentive
et diplomate.
Elle est disponible.

J'ai très bien aimé
d'être accompagnée par cette dame.

Même aujourd'hui, l'intervenante m'aide
à cheminer dans ma croissance personnelle.

Un grand merci aux femmes du CALACS.
Jamais je ne les remercierai assez.

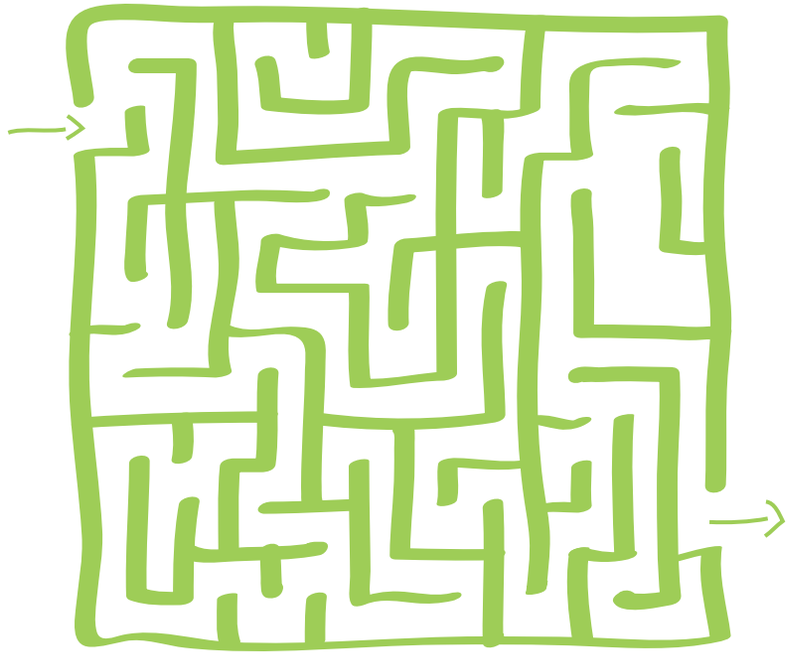

09 - Anonyme

Mon expérience dans le système judiciaire et comment l'accompagnement de mon intervenante CALACS m'a aidée.

Il est difficile pour moi de qualifier mon expérience dans le système de justice. Le processus a été long et ardu. J'ai souvent eu l'impression qu'on n'aboutirait jamais. J'ai dû apprendre à vivre avec l'attente, les délais, l'inconnu et les frustrations que tout cela amenait. L'espoir me faisait avancer. L'espoir qu'un jour justice serait rendue. Il est difficile pour moi de qualifier cette expérience car chaque étape m'a faite souffrir et grandir en même temps. J'ai passé des nuits sans fermer l'œil, à l'approche d'une prochaine étape, des journées sans manger, des heures à repasser dans ma tête la séquence des évènements. Je devais être prête quand le moment serait venu pour moi de témoigner. Je voulais que tout soit parfait. Je n'avais pas droit à l'erreur. Le système de justice étant ce qu'il est, j'ai été confrontée à multiples reprises, à des remises. Chaque remise me rendait malade. Progressivement, j'ai dû changer ma façon de voir les choses. J'ai dû lâcher prise car je n'avais aucun contrôle sur les évènements. Le seul réel contrôle que j'avais, c'était sur moi. J'ai réalisé que ce n'était pas une question de performance ni de perfection.

J'ai appris à gérer mon anxiété à l'approche d'une prochaine étape afin de ne pas être envahie par la détresse. J'ai appris à me tenir droite et fière. J'ai appris à mettre tout cela dans un petit coin de ma tête afin de vivre ma vie tant et aussi longtemps que ce n'était pas encore la date. Avec le recul, il serait faux de dire que le processus ne m'a amené que du négatif car j'ai réellement grandi et appris durant ce cheminement.

Par contre, si c'était à refaire, je ne sais pas si je ferais la même démarche. Le système de justice m'a beaucoup déçue et j'ai beaucoup souffert. Je me questionne à savoir s'il était nécessaire de souffrir autant pour le peu de réconfort qu'on peut obtenir de ce système. Selon moi, le système de justice n'est pas adapté pour les victimes. Il manque beaucoup d'humanité. J'ai réalisé que le système judiciaire est un système de droit et non de justice. Ce constat m'a permis de voir cette expérience différemment. Dans mon cas, je n'ai pas l'impression que justice m'a été rendue. Par contre, le processus judiciaire m'a réellement aidée à me libérer. Selon moi, si l'on se tourne vers le système de justice, il faut le faire avec l'espoir de se libérer et non avec l'espoir de voir son agresseur être condamné.

L'accompagnement de mon intervenante tout au long de ce processus m'a été d'une très grande aide.

Au CALACS,

j'ai trouvé l'écoute et le support

dont j'avais besoin.

J'ai réussi pour la première fois à mettre des mots sur mes souffrances. Le suivi avant la décision de porter plainte m'a permis de cheminer à mon rythme, de travailler sur moi et de mettre en place des moyens concrets afin de me sentir mieux. J'ai été en mesure d'identifier mes besoins et de prendre une décision libre et éclairée en ce qui concerne les démarches à la cour.

Quand tu affrontes le système de justice, rien n'est sûr : le déroulement, la date, le verdict, la réaction de tes proches.

La présence d'une intervenante t'assure une sécurité et une certaine stabilité.

Dans mon cas, sa présence était rassurante. Elle m'a permis de garder le cap sur mes objectifs et sur mes attentes tout au long des procédures et m'a permis d'avoir un endroit où j'étais libre de me confier. Avec elle, je me sentais en sécurité.

Pourquoi j'ai porté plainte contre mon agresseur ?

J'ai porté plainte contre mon agresseur car je sentais que je devais le faire pour moi et pour les autres. Pour être en paix avec moi-même, je devais aller au bout des choses. Je ne voulais pas vivre avec des regrets. Après tout, c'est illégal ce qu'il m'a fait. J'avais aussi l'impression que c'était mon devoir de dénoncer ces gestes illégaux. Je devais faire en sorte que cela n'arriverait pas à d'autres enfants. Je n'arrivais pas à être bien avec moi tout en sachant que je n'avais pas tout fait pour l'empêcher de mettre ses mains sur d'autres enfants.

Porter plainte m'a permis de me surpasser.

Je ressentais aussi le besoin de dénoncer haut et fort les gestes qu'il avait posés sur moi. J'en avais assez de vivre dans le silence. Je ne voulais plus vivre avec toute cette honte et cette culpabilité qui m'envahissaient. J'avais besoin d'être soutenue, crue et appuyée dans mes démarches. Je ne voulais plus être seule avec ce secret. En portant plainte, c'est comme si je lui montrais qu'il n'aurait dorénavant plus d'emprise sur moi.

Porter plainte m'a apporté…

Porter plainte m'a apporté la satisfaction d'être allée jusqu'au bout des démarches qu'il m'était possible de faire. En portant plainte, j'ai dû en parler davantage. J'ai dû mettre des mots sur des images qui étaient prisonnières de ma tête. J'ai dû verbaliser, à de purs inconnus, le mal qui me grugeait. En portant plainte, je n'ai pas eu le choix d'accepter que mon histoire ne m'appartenait dorénavant plus vraiment. J'ai dû accepter le fait de ne plus avoir le contrôle de toutes les informations véhiculées. J'ai dû accepter le fait que mes parents soient au courant des détails de l'agression que j'avais réussi à cacher jusque-là. En portant plainte, je me suis mise à risque, à risque d'être jugée, d'être critiquée, d'être confrontée, d'être questionnée et d'être remise en question. J'ai dû affronter mon agresseur et sa famille en cour. En portant plainte, je me suis libérée d'un fardeau trop lourd à porter.

10 - Lucie

J'aimerais vous faire part de mon expérience dans le système judiciaire lorsqu'on porte plainte pour agression sexuelle.

Tout un monde ! Que je connaissais peu, donc effrayant. On entend toutes sortes de choses quand on écoute monsieur madame tout le monde…

Dans ma foulée pour guérir de la profonde blessure interne dont je souffre depuis les agressions sexuelles répétées que j'ai subies dès l'âge de 11 ans, j'ai contacté le CALACS Rive-Sud. Je n'aboutissais à rien avec les travailleuses sociales et les psychologues rencontrées durant plusieurs années. Je n'avais donc rien à perdre car j'avais déjà perdu beaucoup, notamment mes parents qui ont choisi de défendre leur fils, mon agresseur, et de ternir ma réputation en plus de me renier et de me bannir de leur vie. Difficile à vivre, mais c'est ce qui arrive trop souvent selon les expertes, nos intervenantes.

Après avoir obtenu gratuitement une dizaine de séances privées pour m'aider dans mon cheminement vers la dignité à retrouver, j'ai décidé de participer à un atelier offert par cet organisme, encore une fois, tout à fait gratuitement.

Cet atelier, donné par une avocate, m'a permis de démystifier le processus judiciaire et de le rendre moins effrayant. Je suis une femme plutôt fonceuse dans la vie. J'ai délaissé une belle carrière d'adjointe administrative chez Desjardins avec un bon salaire pour vivre mon rêve d'avoir mon entreprise avec mon conjoint avec un salaire de crève-faim que me réservait l'acériculture. Malgré ça, j'avais peur d'un peu de paperasse et des lois ! Voyons donc, fallait que je me prenne en main à nouveau et que je continue d'avancer dans ma vie après les agressions.

Grâce à l'atelier et au soutien disponible, j'ai décidé de porter plainte à la police. C'est criminel une agression sexuelle, après tout. Je me suis dit que je me dois de dénoncer pour faire avancer la société et surtout, moi-même.

J'ai recontacté le CALACS pour qu'une intervenante soit avec moi au poste de police pour déposer ma plainte.

Heureusement, ce service est offert. C'est tellement important de ne pas être seule dans ces moments-là.

J'avais créé un lien avec les intervenantes et ce lien m'a rendue plus forte et prête à poursuivre mon cheminement vers la liberté et la reprise de pouvoir sur cette facette de ma vie. L'intervenante a pris le temps de prendre rendez-vous au poste de police pour qu'on soit accueillies convenablement et que ce processus soit efficace. Wow ! Un fardeau de moins. Je ne m'y attendais pas. J'ai pu me concentrer sur ma déposition sachant très bien que j'avais une personne efficace et de confiance avec moi, qui voulait mon bien. Enfin, ça fait du bien.

Je me demande encore si je me serais présentée au poste de police seule… c'est lourd à porter une plainte à la police contre son propre frère. Grâce à la qualité du service, au respect ressenti et à l'aide offerte sur la réalité de la lourdeur du système judiciaire, j'ai réussi à porter plainte. J'en ressors grandie et avec un sentiment du devoir accompli, mais surtout libre et fière !

C'est ce que j'ai trouvé avec le CALACS via les intervenantes, les ateliers et les mois de réflexion et de cheminement. À ce jour, ma plainte continue de progresser. J'ai réussi à donner un bon témoignage et les enquêteurs de la Sureté du Québec ont remis ma plainte à un procureur. J'attends… c'est long.
Heureusement, c'est plus rapide au CALACS.

Une chance que ce service existe. Merci !

11 - Marcelle

Voici mon témoignage en accompagnement. À deux reprises, j'ai dû avoir à me présenter au palais de justice où je devais faire face à mon agresseur. Les deux fois, j'ai demandé d'être accompagnée par une personne du CALACS. Même si j'étais à la dernière minute, on m'a dit oui tout de suite, sans aucun problème. Je suis extrêmement reconnaissante d'avoir eu cet accompagnement, cela m'aurait été extrêmement difficile de faire sans.

Le fait d'être accompagnée par une personne du CALACS m'a permis

de prendre de l'assurance et de ne pas me sentir seule

face à mon agresseur.

Je me sentais plus forte, moins vulnérable. À chaque moment où elles sentaient que j'en avais besoin, elles avaient le mot juste pour faire en sorte que ça se passe le mieux possible pour moi, une main sur l'épaule pour me faire signe, ça va bien, lâche pas.

Je pense qu'il est indispensable que nous puissions être accompagnées lorsque que nous devons faire face à notre agresseur dans tout ce qui a rapport à l'appareil judiciaire. Pour ma part, c'était la première fois que je me présentais à la cour. Le fait que mon agresseur soit présent me rendait la chose invivable. Grâce à mes accompagnatrices, j'ai pu surmonter ces épreuves.

Un dernier mot pour vous dire que ce sont des femmes en or, des bienfaitrices. Je remercie le ciel de m'avoir permis de les avoir sur ma route. Le vrai procès contre mon agresseur devrait débuter bientôt. J'espère de tout mon cœur avoir la chance d'être accompagnée

Aux personnes responsables de faire que ce beau projet puisse rester actif,

je vous en conjure, ne nous abandonnez pas.

Faites en sorte que d'autres femmes ou adolescentes puissent aussi avoir droit à cet accompagnement.

C'est nécessaire, je dirais même vital.

12 - Eloïse

J'ai beaucoup hésité à porter plainte. J'ai fait beaucoup de recherches sur le système judiciaire et j'ai lu plusieurs témoignages. Je suis une éternelle indécise. J'ai besoin d'avoir tous les éléments en main et de me préparer à toutes éventualités avant de prendre une décision. Trêve pour Elles a été là pour répondre à mes questions. Leurs réponses étaient honnêtes; on m'a tracé un portrait le plus fidèle possible de la réalité, selon leur expérience. Je me suis sentie en confiance de voir qu'on ne tentait pas de me pousser à tout prix vers une décision.

Trêve pour Elles m'a aidée à définir mes motivations, mes peurs et mes attentes à porter plainte afin que je puisse prendre une décision par moi-même, selon mon pique d'ambivalence.

J'ai porté plainte en mars 2015. Je suis présentement en attente de l'enquête préliminaire. Elle a été reportée deux fois. Trêve pour Elles a été là pour relativiser ma peur face aux différentes étapes du processus du dépôt de la plainte, en passant par la mise en accusation et la préparation du témoignage. Trêve pour Elles a aussi été là pour moi comme support face aux cascades d'émotions suivant un report de date. Je trouve que Trêve pour Elles offre un excellent service pour les victimes d'agression sexuelle. Le processus judiciaire est vraiment quelque chose d'éprouvant et d'avoir une ressource accessible pour répondre à nos questions et nous aider à nous reconstruire via des ateliers, c'est vraiment déterminant. C'est un sujet difficile à aborder dans mon entourage. Je n'en parle à presque personne. Je me suis vite sentie submergée par les idées noires en revisitant cette période plus noire de ma vie. Je suis devenue vraiment down, j'ai recommencé l'automutilation, je ne dormais plus, les souvenirs, les questions, les peurs, ... obsédaient mes pensées. Ma concentration, ma motivation et mes notes à l'école ont baissé. Avant de porter plainte, j'allais bien, je pensais avoir tourné la page. Jamais je n'aurais pensé que ça me mettrait autant à l'envers de porter plainte. J'ai dû aller chercher de l'aide chez un psychologue. En dehors de mon suivi hebdomadaire, à certains moments, il n'y avait que Trêve pour Elles pour parler de certains points. On a peu de contrôle sur le système judicaire, peut-être que parfois, ça nous replonge dans l'impuissance ressentie au moment des évènements !?
Trêve pour Elles m'a aidée à mettre des mots sur un ressenti qui me dépassait.

Par ailleurs, j'aimerais profiter de l'occasion pour m'exprimer sur le système que je trouve particulièrement inadapté pour les causes d'agression sexuelle. On demande à la victime d'être transparente, de tout dire à une cour remplie de gens qu'on ne connait pas alors que ce sont des éléments parfois gênants dont on a honte. On nous demande d'étaler publiquement une partie très personnelle de nous, qu'on n'avoue parfois même pas à nos proches ou à soi-même ! On joue avec notre crédibilité et on cherche notre faille. On doit se

mettre toutes nues devant la cour et laisser les autres nous juger, alors que l'accusé arrive dans le meilleur costume et choisit le rôle qu'il veut jouer et nous faire jouer. L'accusé n'est même pas obligé de témoigner. Il a encore tout le pouvoir. Je donne tout de moi, je dis mes secrets, je raconte mes démons, je donne mes rapports de psy, mes pages de journal intime, mes courriels d'échange... Je me sens vulnérable, j'ai l'impression que je donne tous les outils pour qu'il brise la fragile stabilité que j'essaie de construire autour de l'évènement. Il sait tout, et même plus que mes amis. Son journal, il est où ? Les rapports de son psy et les traces d'échanges écrits (courriel, texto, ...) qu'il aurait pu avoir avec ses proches ? Lui, qu'est-ce qu'il donne ? Quand l'enquête tombe au milieu de mes examens, ce sont mes résultats scolaires qui chutent. Ce sont mes nuits de sommeil qui sautent à cause de l'angoisse du processus et des cauchemars.

Mon temps que je dois passer au psy pour me préparer à le revoir, à témoigner, à dealer avec un passé qui ne me troublait plus avant le dépôt de la plainte. Ma stabilité, ma santé et ma bonne humeur ! Les longs délais empêchent de tourner la page. Il fait partie de mon passé et maintenant de mon futur, par le biais de dates à la cour et d'anticipation face à tout ça. J'ai l'impression que je me détruis un peu plus à chaque pas que je fais dans le système judicaire. Je ne sais même plus pourquoi je me donne ce mal. Pourquoi je les laisserais me passer au peigne fin et pendre la chance qu'il me brise plus que je ne le suis déjà pour que lui écope peut-être d'une quelconque peine !? Qu'est-ce que je gagne à faire ça ? Ça ne l'empêchera pas de recommencer et il aura tellement mis d'énergie à nier et se décharger qu'il n'aura même pas pris la peine d'essayer de comprendre réellement comment je me sens. J'ai l'impression que c'est mon procès, que c'est moi qu'on juge. Le système pousse les deux parties à se détester, à se faire la guerre. Je me surprends à le détester simplement parce que je dois aller témoigner, à souhaiter qu'on le mettre lui aussi à nu devant la cour, alors que ce n'est pas vraiment ce que je veux. Je ne cherche ni la vengeance, ni à ce qu'il passe par ce que je passe et non plus à ce qu'il paie à tout prix pour ce qu'il a fait.

Je demande surtout
à me faire respecter,
à être entendue
pour ce qui est arrivé.

Réellement, je me fous qu'il soit reconnu coupable ou non, puisque je sais que ça lui causera du trouble que je ne lui souhaite pas vraiment. Par contre, s'il ne l'était pas, je me sentirais trahie par le système, j'aurais l'impression que la société nierait l'agression qu'il a commise qu'elle dirait que ce qui est arrivé n'est en fait pas arrivé, que les conséquences sont imaginaires. Je voudrais simplement qu'il reconnaisse, prenne conscience des conséquences et s'excuse. Ça vaudrait bien plus pour moi que n'importe quelle peine. Mais le système le pousse à se défendre, à se battre et à nier. Je respecte notre société qui préfère laisser courir un criminel que condamner un innocent. Il a droit à une défense pleine et entière. Je comprends son choix de plaider non coupable et jouer le jeu, pourquoi ne tenterait-il pas la chance de se déculpabiliser (dans le sens d'être reconnu coupable) de ses actes ?

J'aimerais simplement qu'il y ait un moyen de pouvoir régler ça autrement avant d'en venir à cette grande pièce de théâtre souvent destructrice pour la victime. S'il était reconnu coupable, j'aurais l'impression qu'on serait tous les deux perdants. Car réellement, qu'est-ce que je gagne à faire tout ça ? Tandis que si on arrivait à une entente à l'issue d'une médiation, par exemple, peut-être pourrions-nous être tous les deux gagnants ? Le système judiciaire est là pour appliquer le code criminel, qui lui sert à faire respecter les valeurs fondamentales de notre société. La peine sert en partie à ce que l'accusé « répare » les atteintes à la société. Mais quand, dans le processus, répare-t-il (ou plutôt tente-t-il de réparer) les préjudices causés à la victime ? Quand nous intéressons-nous à ce lien humain qui unissait victime et accusé ? L'acte, pourtant, concerne en premier lieu deux personnes qui souvent se connaissaient avant et qui auront peut-être un après. L'idée d'une justice alternative s'applique déjà au niveau du droit juvénile, pourquoi ne pas tenter de l'appliquer aussi pour les adultes dans certains cas ?

Bref, même si à l'intérieur du processus judiciaire même, la victime est souvent oubliée, il y a des ressources comme Trêve pour Elles, le CAVAC et/ou l'IVAC qui sont mis en place pour l'accompagner et l'aider à se relever.

Merci au CALACS
d'être là pour nous.
C'est un peu
comme la lumière dans le noir,
la main qui nous est tendue,
l'oreille qui nous est prêtée
à travers tout ça.

C'est vraiment bien d'avoir ces ressources pour nous supporter dans le processus et répondre à nos questions !

Par ailleurs, je tiens aussi à souligner que les policiers, enquêteurs et procureurs ont toujours été à l'écoute et que je considère avoir d'excellents intervenants sur mon dossier.

(mon) Avis et propositions sur le système judiciaire :

• L'enquête préliminaire est redondante et étire le processus inutilement, en plus d'obliger la victime à témoigner deux fois. Le travail de la procureure est déjà de déterminer s'il y a assez d'éléments pour amener le dossier devant une cour.

• Il devrait y avoir une limite à ce qui est public et le témoignage de la victime devrait être en tout temps à huit clos.

• Il devrait y avoir une limite à ce qui doit être dit et comment ce doit être fait. Ce ne devrait pas être le procès de la victime, mais bien de l'accusé.

• Ce serait bien qu'il y ait une possibilité de justice alternative si tous les partis sont d'accord à l'intérieur du processus, comme de la médiation, afin de parvenir à un consensus hors cour prenant ainsi plus en compte une réparation envers la victime.

13 - Etoile

Porter plainte m'a apporté...
d'aller au-delà de mes limites,
de faire suivre mon cheminement, l'accomplissement
d'être allée jusqu'au bout de ma démarche et surtout
de donner l'exemple aux autres victimes qu'on peut
se relever, écorchée vivante.

L'important : ne pas rester dans l'état victime,
osez vivre et vivez vos rêves !

Un mot, une phrase peut donner un « boost »
de courage.

Pour moi,
les services du CALACS m'ont guidée.

Parfois juste un mot ou une phrase
m'ont donné du courage !

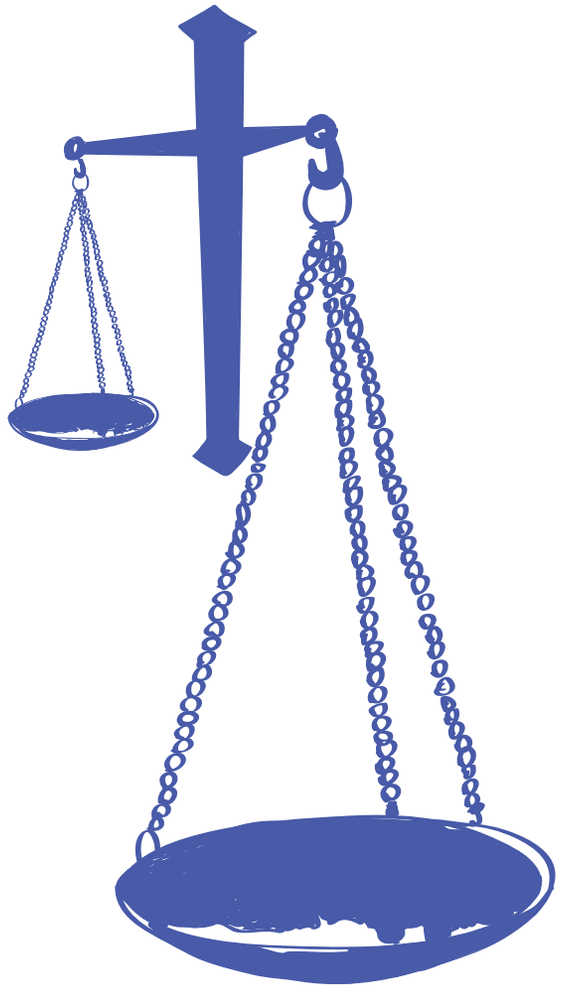

14 - Johanne

Ma décision d'enclencher le processus judiciaire s'est effectuée en deux étapes.

1ère étape :
Sortir du déni des conséquences de l'inceste sur ma vie.

Prendre conscience de la toxicité de mon milieu familial qui ne m'a pas aidée et supportée en 1984 lors de mon dévoilement à mes parents. Cela a eu des conséquences dévastatrices sur mon manque d'estime personnelle, sur ma culpabilité, ma honte et mon sentiment de responsabilité de ce que j'avais subi.

Au fil des rencontres au CALACS, j'ai lentement repris le pouvoir sur mes émotions, mes crises de colère, mes crises d'anxiété, sur la dépression et sur mon estime de moi-même.

De sentir que, pour la première fois de ma vie, je commençais à remplir le vide immense qui m'habitait. De changer la sensation d'être absente de mon corps par la découverte de qui je suis. De m'assumer dans mes convictions et valeurs grâce aux discussions, partages et outils qu'on nous propose lors des rencontres.

J'ai pris conscience que je pouvais m'affirmer sans être dévastée par le jugement des autres.

2ème étape :
Ces expériences que j'ai vécues au CALACS m'ont permis de mesurer l'ampleur des conséquences de l'inceste sur ma vie. Ces révélations m'ont fortement motivée et donné le courage qu'il me fallait pour débuter les démarches judiciaires.

Sans mon passage au CALACS, je n'aurais assurément pas eu la force et l'assurance nécessaire pour mon dévoilement au poste de police !

Le CALACS m'a permis de croire que non seulement j'avais la force de dévoiler à la police, mais aussi de croire

que « je méritais » que justice soit faite.

Que ce processus judiciaire faisait partie intégrante de ma guérison et de mon nouveau cheminement vers un équilibre de vie saine.

Je sens cependant qu'une période de 15 rencontres ne m'est pas suffisante pour reprendre le pouvoir sur ma vie de façon solide et permanente. Il me reste encore beaucoup à découvrir.

Le processus judiciaire pouvant prendre environ 2 ans, selon l'enquêteur du poste de police de St-Jérôme, je sais que j'aurai encore besoin du support du CALACS. J'ai donc l'intention de mettre ma demande sur la liste d'attente pour une autre période de rencontres.

J'en profite pour sincèrement remercier mon intervenante pour son magnifique dévouement, le partage de ses expériences, les témoignages précieux et sa perspicacité à percevoir nos malaises et nous aider à nous exprimer.

15 - Doris

J'ai été abusée à l'âge de 11 ans. Les abus se sont produits sur une période de 7 à 8 mois. Je considère que c'est une période de courte durée mais ce fut une période bouleversante et traumatisante dans ma vie.

C'était un homme connu dans mon petit village natal. Un homme impliqué, fortuné, un homme de pouvoir.

Évidemment, à 11 ans, je ne comprenais pas ce qui m'arrivait, j'étais impuissante, gênée, incapable de parler et de réagir.

Les conséquences des abus

J'ai enfoui ça si loin dans mon subconscient que j'ai vraiment oublié cette période pendant plusieurs années. J'ai développé des problèmes de comportement, beaucoup de colère, d'agressivité, de solitude, d'isolement, des problèmes d'alimentation, de consommation d'alcool et de drogue. J'avais mal à l'âme, je ressentais un grand vide, un mal de vivre et je ne savais pas comment soulager tout ce mal qui m'habitait.

En 2005, quand Nathalie Simard a brisé le silence, je me suis empressée d'acheter son livre. La lecture de ce livre a été **un début d'espoir**.

Et au printemps 2008, encore une fois de plus, j'ai ressenti un down alarmant. Ça passait ou ça cassait. J'ai ouvert les pages jaunes du bottin téléphonique et c'est comme ça que je suis arrivée au CALACS.

J'ai téléphoné et j'ai demandé de l'aide. On m'a écoutée et j'ai eu la confirmation que j'aurais de l'aide. Dans les semaines qui ont suivi, j'ai obtenu une première rencontre. J'ai eu des consultations individuelles (10-15 rencontres) avec une intervenante.

Tout au long de ces rencontres, je ne savais pas jusqu'où j'irais dans mes démarches. Ceci m'a amenée à poursuivre mon cheminement en intégrant un groupe de soutien (12 rencontres), ainsi que des rencontres de groupe sur le processus judiciaire pour des femmes qui désiraient en apprendre davantage ou pour obtenir un soutien entre pairs.

Finalement, en janvier 2009, j'ai décidé d'aller dénoncer mon agresseur. Une intervenante du CALACS m'a accompagnée dans ma démarche. Un premier téléphone a été fait au poste de police. Nous apprenons avec stupéfaction qu'il a déjà un dossier, il est fiché délinquant, donc déjà connu du système judiciaire. J'ai eu une rencontre avec l'enquêteur et mon intervenante m'a accompagnée au poste de police quand j'ai déposé ma plainte, ce qui me sécurisait grandement. C'est le début du processus qui s'est enclenché. Une première rencontre de plusieurs heures où j'ai raconté tous les évènements pour la première fois.

Six mois plus tard, j'ai rencontré le procureur de la Couronne pour qu'elle vérifie ces deux questions importantes :

Est-ce qu'elle croit à mon histoire ?

A-t-elle suffisamment d'éléments de preuve pour aller en cour ?

J'ai donc dû raconter à nouveau mon histoire. Il semble que j'ai été suffisamment crédible et solide dans mon témoignage, car la procureure a décidé, suite à l'étude de mon dossier, de prendre le dossier 5 mois plus tard. La procureure a poursuivi sous deux chefs d'accusation : acte de grossière indécence et attentat à la pudeur.

Grâce au soutien du CALACS, j'étais plus familière avec le jargon de la cour. Beaucoup de termes sont utilisés tout au long du processus : plainte, enquête policière, dénonciation, comparution, divulgation de la preuve, plaidoyer de culpabilité, enquête préliminaire, etc.

Pour me préparer, j'ai eu plusieurs rencontres au CALACS, des exercices de simulation de cour pour prendre de l'assurance, d'autres rencontres pour expérimenter des exercices pour me sentir bien ancrée, les pieds au sol, le regard confiant et le dos droit. C'était une manière de reprendre le pouvoir dans ma vie.

J'ai été très active dans mon dossier. Plusieurs téléphones ont été faits, soit par mon intervenante ou par moi-même : téléphone fait à l'enquêteur, au procureur de la Couronne et à une intervenante du CAVAC travaillant directement au palais de justice, puisque c'était à l'extérieur du territoire desservi par le CALACS. En fait, la préparation se faisait au CALACS, mais la personne m'accompagnant au palais de justice était l'intervenante du CAVAC. Ce fut un réel déchirement pour moi de devoir changer d'organisme, même si j'ai pu bénéficier d'un certain accompagnement de la part du CAVAC, étant donné que le langage était différent.

Un peu plus de deux ans se sont écoulés avant de retourner au palais de justice, où j'ai eu l'opportunité de me faire entendre par le juge. J'ai pu m'exprimer sur les conséquences psychologiques et sociales des évènements vécus. J'ai pris toutes les opportunités qu'on m'offrait. Aller au bout de moi-même, reprendre le pouvoir sur ma vie, je voulais me libérer, être en réconciliation avec moi-même, libérée et libre.

Les mots du juge ont été : « Faits importants et objectifs sans vengeance ». C'est ce qu'il a observé de mon témoignage. À la dernière assignation à la cour, deux ans et demi plus tard, la sentence a été prononcée.

Le message à transmettre

J'avais toujours minimisé l'impact que cela avait eu dans ma vie. Le déni. Ça ne se pouvait pas que cela ait eu tant d'impacts. Je me comparais à d'autres. Comme si souffrance et traumatisme pouvaient se mesurer. Il aura fallu 40 ans pour sortir de ce mutisme. Aujourd'hui, je suis en réconciliation avec la petite fille blessée en moi et le pardon est passé pour moi-même. Mon parcours fut long, mais aujourd'hui ce qui compte pour moi, c'est la libération et le bien-être que m'a apporté cette démarche, sans attente de résultat précis.

En 2009, j'ai participé à une campagne de financement pour le CALACS, l'ascension du Mont du Lac-des-Cygnes dans Charlevoix. C'est un peu ce que j'ai vécu à travers le processus. L'ascension de ma propre montagne.

En 2011, j'ai participé de nouveau à une campagne de financement pour le CALACS. J'ai joué dans une pièce de théâtre : « Les Monologues du vagin ». Une expérience enrichissante et qui est venue mettre un baume, nouer la boucle sur tout ce chemin parcouru. Maintenant, je suis habitée par une urgence de vivre.

À celle qui souffre, je te dis de garder espoir, de t'aimer assez pour demander de l'aide et tu verras au fur et à mesure jusqu'où tu souhaites aller dans ta démarche. Moi, j'ai gravi ma montagne un jour à la fois, km par km, sans attente de résultats précis. Je voulais être habitée d'une paix intérieure sans esprit de vengeance.

Je gardais en mémoire que ma plainte était déposée, qu'elle ne m'appartenait plus et le résultat non plus. Mais la victoire était déjà là. J'avais dénoncé.

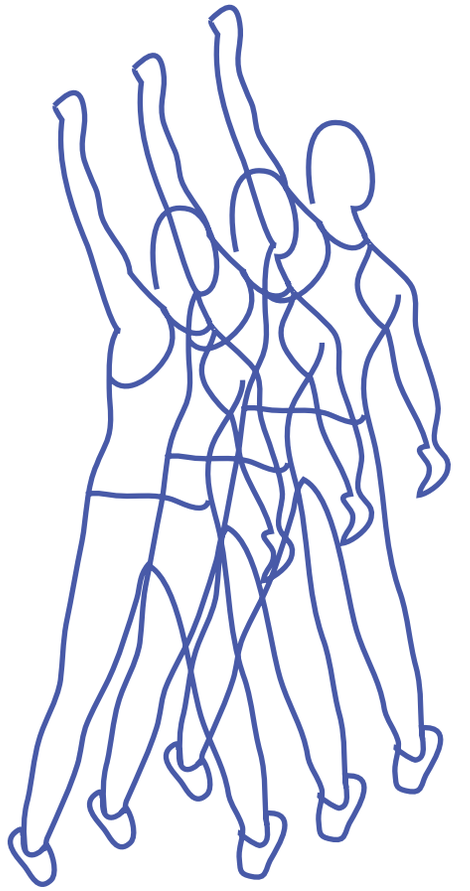

16 - Sabie

Porter plainte est une grande décision, car ce n'est pas de tout repos. J'ai toujours ces images qui me hantent. C'est un combat ardu qui ne cesse de vouloir prendre le dessus avec des idées suicidaires. Il ne faut pas rester seule face à cette autodestruction mentale. Mon intervenante m'aide à rester la tête hors de l'eau. Elle m'empêche d'abandonner la vie. Sans elle, je n'y arriverais pas, je ne vous aurais pas écrit ces lignes. Même si, pour rien au monde, je ne retournerais au moment de porter plainte, je le referais toujours.

Je vois un énorme progrès
de la « Moi maintenant »
par rapport à la « Moi d'avant »,
et c'est en grande partie
grâce à l'aide
des intervenantes du CALACS.

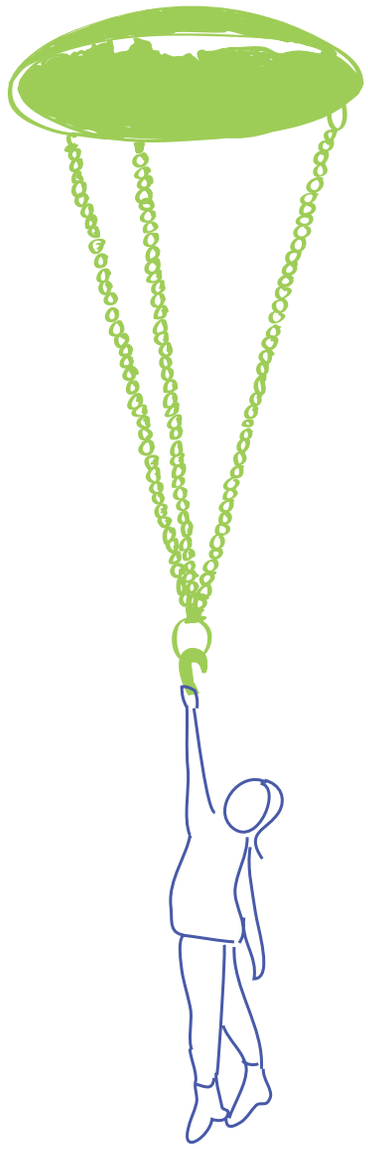

Graphisme et illustrations : Atelier Par-ci Par-là
atelierparciparla.com

Le Regroupement québécois des CALACS est un groupe d'action communautaire autonome féministe qui existe depuis 1979. À l'origine, sa mise sur pied visait à renforcer l'efficacité des luttes locales et régionales des centres membres, à réduire leur isolement géographique et à créer une force de pression. Depuis, le RQCALACS représente un important réseau d'échange, d'information et de formation pour ses membres en permettant aux travailleuses, aux militantes et aux collaboratrices d'approfondir leurs réflexions et leurs connaissances ainsi que de partager leurs expériences. Le RQCALACS est aussi un lieu pour mener conjointement des luttes, des réflexions collectives et des projets communs.

Regroupement québécois des

CALACS

centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel

514-529-5252 www.rqcalacs.qc.ca